



COOPÉRATIVE MANGEZ FERMIER



DEVENIR COOPÉRATEUR
PRODUCTEUR

Rue Général Jacques 23
6690 Vielsalm

0472/11.70.15
mangezfermier@gmail.com

La coopérative

La coopérative « Mangez Fermier », c'est qui ceux-là ?

Il s'agit d'une jeune coopérative regroupant des éleveurs et producteurs locaux de la région de Vielsalm qui s'est créée dans un but commun : se rassembler pour grouper les productions et ainsi proposer au consommateur un large choix de produits locaux de qualité dans un même lieu.

Un même lieu ? Mais quel lieu ?

Les anciens locaux de la boucherie « Léonard », rue Général Jacques, à Vielsalm, sont depuis longtemps inoccupés. Ils sont pourtant situés au centre de Vielsalm et disposent d'une grande superficie à aménager. Ce projet offre une belle opportunité de leur donner une seconde vie ! Des murs à abattre, des frigos à encastrer... Les producteurs ont eu un tas d'idées pour donner une nouvelle jeunesse à ce magasin ! Les travaux auront lieu durant l'année 2024.

La charte

Afin de garantir le respect des valeurs qui animent la coopérative, les producteurs ont créé une charte qu'ils s'engagent à respecter :

Démocratie

Les décisions relatives à la gestion quotidienne de la Coopérative sont prises par le CA, élu par l'Assemblée Générale. Dans sa prise de décision, la Coopérative et ses membres privilégient la parité et la mixité.

Le recours au vote se fait sur la base d'une personne = une voix.

Transparence et provenance des produits

Les producteurs et la Coopérative s'engagent à être transparents sur leurs activités.

Ils travaillent de manière indépendante et ne sont pas liés à des sociétés cotées en bourse.

Les organes de décisions de la Coopérative (Conseil d'Administration et Assemblée Générale) assurent la transparence de leurs décisions et permettent à chacun d'accéder aux comptes-rendus des différentes réunions.

Les producteurs, ou les coopératives/groupements dont ils font partie, s'engagent à ne vendre à la Coopérative que leurs propres produits. La Coopérative relaie, via son magasin, les informations sur ces produits et leur provenance via l'étiquetage. Elle sensibilise et encourage les consommateurs à consommer en circuit court, de manière plus durable, respectueuse de l'environnement.

Respect de l'animal

Les producteurs-éleveurs s'engagent à garantir le bien-être animal sur base des normes fixées par le SPW dans le Code Wallon du Bien-Etre Animal.

Ils s'engagent à ce que les animaux aient un accès à un parcours extérieur dès que les conditions météorologiques le permettent. Les animaux peuvent donc pâturer à la belle saison. Pour les bovins, au moins 75% de l'alimentation est locale.

Pour la densité des animaux, la densité d'animaux par m² est limitée.

Les éleveurs s'engagent à favoriser des conditions de transport et des techniques d'abattage qui respectent le bien-être animal.

Les producteurs-transformateurs s'engagent à utiliser des produits issus d'élevages respectueux du bien-être animal et, dans la mesure du possible, locaux.

Respect de l'environnement et préservation du milieu et de la biodiversité

Les produits proposés sont issus préférentiellement de variétés/races adaptées aux ressources et conditions (sol, météo...) locales.

Lorsque cela n'est pas possible, les variétés/produits utilisés par les transformateurs, respecteront des critères éthiques et de développement durable (produits dans le respect de l'environnement, selon une éthique du travail ...).

Les producteurs et la Coopérative favorisent le zéro déchet par la réduction des emballages et, lorsque c'est possible, la pratique du vrac et de la consigne.

Les producteurs recourent de manière limitée et raisonnée aux engrais et aux produits phytosanitaires de synthèse. Ils privilégient les traitements naturels. Les transformateurs évitent les produits qui ont subi un traitement chimique.

Les producteurs-éleveurs tendent vers le développement d'une autonomie fourragère et protéique.

Les producteurs s'engagent à développer tant que possible le recours aux énergies renouvelables et à limiter la dépendance aux énergies fossiles.

Ils s'engagent à limiter l'exploitation des ressources naturelles et notamment l'utilisation de l'eau.

Respect de l'humain

Chaque producteur s'engage à respecter une éthique du travail, à garantir des conditions de travail et un revenu justes à son personnel. Les transformateurs n'utilisent pas de produits pour lesquels ces conditions de travail décentes ne seraient pas respectées.

En outre, le mode de fonctionnement de la Coopérative devra tendre vers une rémunération plus juste des producteurs.

Respect de la santé et du consommateur

Les producteurs-transformateurs privilégient des ingrédients sains pour leurs préparations. Ils n'utilisent pas de matières grasses hydrogénées, d'exhausteurs de goût, d'arômes synthétiques, d'agents de texture, ni de conservateurs synthétiques.



10 bonnes raisons de devenir coopérateur

1. **Force collective** : En rejoignant une coopérative, vous bénéficiez de la force collective des autres producteurs. Cela permet de mutualiser les ressources, les coûts, et d'atteindre une plus grande envergure sur le marché local.
2. **Visibilité accrue** : Le point de vente de produits locaux sera un lieu attractif pour les consommateurs à la recherche de produits frais et de qualité. En tant que membre de la coopérative, vous gagnez en visibilité et pouvez attirer de nouveaux clients.
3. **Réduction des coûts** : La coopérative permet de partager les coûts liés à la commercialisation, à la promotion et à la distribution des produits. Cela peut aider à réduire la pression financière sur les petits producteurs.
4. **Échange d'expérience** : En collaborant avec d'autres producteurs, vous avez l'opportunité d'échanger des idées, des conseils et des bonnes pratiques.
5. **Diversification de l'offre** : En regroupant différents types de produits locaux, le point de vente devient plus attractif pour une clientèle variée. Cela peut vous aider à diversifier votre production et à élargir votre clientèle.
6. **Accès à de nouveaux marchés** : En tant que membre d'une coopérative, vous pourriez bénéficier d'un accès élargi à de nouveaux marchés. Les synergies créées au sein de la coopérative peuvent faciliter l'exploration de nouvelles opportunités commerciales.
7. **Promotion de l'économie locale** : Participer à la création d'un point de vente de produits locaux contribue à promouvoir l'économie locale. Cela renforce les liens entre les producteurs et les consommateurs de la région.

8. **Réponse aux tendances du marché** : La demande croissante pour des produits locaux et durables est une tendance sur le marché actuel. En rejoignant la coopérative, vous positionnez vos produits en accord avec ces attentes, ce qui peut stimuler les ventes.

9. **Participation à la gouvernance** : En tant que membre de la coopérative, vous avez la possibilité de participer aux décisions et à la gouvernance de l'organisation. Cela assure une implication directe dans la direction du projet.

10. **Soutien mutuel** : La coopérative crée un environnement de soutien mutuel entre les producteurs. En cas de difficultés, vous pouvez compter sur le support de vos collègues membres pour surmonter les obstacles.



Parlons budget

Une part dans la coopérative Mangez Fermier en tant que producteur (aussi appelée “part A”) vous coûtera 500 euros.

Bien sur, plus vous prenez de parts plus vous aidez le projet !

Savez-vous qu’il existe des interventions financières intéressantes pour les agriculteurs ?

Aide à la transformation et la commercialisation de produits agricoles (TCPA)

Il existe une aide régionale wallonne de **2.000€** pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles (TCPA). Il s’agit d’une subvention en capital qui couvre certaines dépenses :

- Acquisition de parts dans une coopérative existante (dont l’activité consiste à collecter, promouvoir, transformer ou commercialiser des produits agricoles)
- Investissements mobiliers liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles
- Dépenses de marketing, conseils, ou des études de marché, relatives à une activité de transformation et commercialisation de produits agricoles

A qui s’adresse cette aide ? Aux acteur·rice·s professionnel·le·s de l’alimentation ayant au minimum 1 unité de production en Région wallonne et 1 numéro de producteur.

Le formulaire de demande est disponible via ce site: <https://agriculture.wallonie.be/> ou sur simple demande à l’Agence de Développement Local.

Comment prendre des parts ?

Il vous suffit de contacter l'ADL afin de vous manifester et introduire votre candidature auprès du CA de la Coopérative.

Dans votre demande, n'oubliez pas de mentionner :

- vos nom, prénom
- votre adresse
- une adresse email
- le type de produit(s) que vous proposez
- quelques mots sur votre activité, votre façon de travailler et les motivations qui vous poussent à rejoindre le projet.

Une visite de l'exploitation pourrait être réalisée.

Pour tout renseignement, complément d'information, intérêt à rejoindre le projet :

ADL Vielsalm

0472/11.70.15

adlvielsalm@gmail.com